

# Fonds de soutien communautaire

## Projets communaux de Courcelles

---

### 1. Contexte

Elia développe, exploite et entretient le réseau de transport d'électricité selon les besoins de la société. Cette activité génère des incidences sur l'environnement et la population. En tant qu'entreprise socialement responsable et afin que ces incidences ne nuisent pas au nécessaire développement du réseau, Elia souhaite agir au-delà du cadre légal fixé par les codes de l'aménagement du territoire et de l'environnement et des autorisations spécifiques obtenues. Elia souhaite agir de manière proactive, transparente, non discriminatoire, proportionnée et complète sur le cycle de vie de ses infrastructures (conception, construction, exploitation, fin de vie). Entre autre, Elia s'efforce de réduire l'impact paysager de ses infrastructures.

Au-delà des mesures imposées dans les autorisations délivrées et de celles prises pour limiter les effets liés à la réalisation des travaux, Elia propose d'accompagner des projets citoyens et communaux en faveur de la transition écologique.

Ce soutien sera apporté via un fonds de soutien communautaire créé par Elia et géré par la Fondation Be Planet.

### 2. Présentation

Partenaire, depuis 8 ans, pour la transition écologique, **la Fondation Be Planet et Elia s'associent aujourd'hui pour soutenir des projets citoyens et communaux sur la commune de Courcelles.**

Ce soutien aux projets de transition écologique sera apporté via un fonds de soutien communautaire créé par Elia et géré par la Fondation Be Planet.

#### La Fondation Be Planet

Be Planet est une Fondation belge reconnue d'utilité publique créée pour combler un manque dans le secteur du Développement Durable en répondant au besoin de soutenir et d'accompagner les initiatives citoyennes locales sur une variété de thématiques telles que la mobilité, l'énergie, l'alimentation, la biodiversité, etc.

Une des originalités de Be Planet est de considérer les entreprises et les communes comme une partie de la solution en les associant à la dynamique citoyenne. Nous pensons en effet que la mise en place de partenariats « gagnants-gagnants » entre les porteurs de projets

citoyens, les entreprises engagées et les communes, offre une formidable opportunité de partages d'expériences, de savoirs et d'échanges entre des acteurs entre lesquels nous voulons construire des ponts.

## Elia

Elia est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension de 30 000 à 380 000 volts. Ce qui représente au total plus de 8 000 km de lignes et de câbles souterrains répartis sur l'ensemble du pays. Un rôle essentiel pour la collectivité puisque notre entreprise transporte notamment l'électricité des producteurs vers les réseaux de distribution afin qu'elle puisse être acheminée ensuite vers chaque consommateur. Une mission-clé pour l'économie également, puisque notre réseau alimente entre autres directement les grandes entreprises qui y sont raccordées.

## 3. Le fonds de soutien communautaire

Le fonds, créé pour accompagner les projets d'infrastructure d'Elia, a pour mission de financer des projets au service de la transition écologique et qui améliorent le cadre de vie dans le respect des 3 pôles du développement durable sur le territoire des communes concernées par les projets d'infrastructures d'Elia.

Elia en a confié la gestion à la Fondation d'utilité publique Be Planet qui est garante du respect de l'objectif général du fonds et des critères de sélection des projets.

Le Fonds de soutien communautaire s'adresse :

- aux projets citoyens et associatifs.
- aux projets communaux.

La règle usuelle pour la répartition des montants du fonds au soutien des projets est de 2/3 pour les projets portés par les citoyens/associations et 1/3 pour les projets communaux.

Le montant versé au fonds par commune est déterminé par Elia en fonction du type de travaux réalisés sur la commune.

## Critères de sélection

Les critères de sélection des projets sont les mêmes pour les projets citoyens et les projets communaux :

**1. Critères de développement durable :**

- a. Impacts environnementaux généraux : réduction des pollutions environnementales, de l'utilisation des ressources naturelles non-renouvelables, protection et amélioration des paysages, de la biodiversité, de la qualité des eaux, ...
- b. Impact sur le réchauffement climatique : contribution du projet à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- c. Impacts socio-économiques : Diminution des inégalités sociales, valeur ajoutée pour des publics précarisés, formation de personnes éloignées du marché de l'emploi, augmentation du bien-être du public touché, renforcement des liens dans le quartier ou la communauté. Création d'emplois, création de valeurs ajoutées.

**2. Participation citoyenne, partenariat, gouvernance :**

- a. Les projets devront associer un maximum de partenaires locaux et démontrer l'implication citoyenne ou associative.

**3. Efficience : Impact/coût maximum**

- a. Le projet vise un maximum d'impact en utilisant le minimum de ressources (ressources budgétaires, humaines, matérielles et naturelles). Pour atteindre cet objectif, la commune s'appuiera notamment sur ses ressources internes et celles de ses partenaires du projet.

**4. Faisabilité et pérennité du projet**

- a. Diversité des sources de financement/revenus (actuel ou prévu), capacité de rechercher des fonds publics/privés complémentaires et/ou dégager des revenus et/ou de réaliser le projet avec peu de moyens financiers, faisabilité du projet, plan financier du projet réaliste et solide.

**5. Originalité du projet**

- a. Projet original et innovant (dans sa thématique, par rapport au public touché, dans le service rendu, dans le type de partenariat ,...). Projet exemplaire, inspirant, répliquable.

Les projets supra-communaux seront privilégiés.

## Processus de sélection des projets

- **Projets communaux** : Le ou les projets communaux sont proposés par la commune à la Fondation à l'aide d'un canevas de présentation type développé par la Fondation. Cette présentation des projets a pour objectif de servir de base à une discussion ouverte entre la commune et la Fondation afin d'aider la commune, si nécessaire, à bonifier son projet au regard des critères de sélection. Le projet doit bien entendu rentrer dans l'objectif du Fonds et en respecter les critères. Si ce n'est pas le cas, la commune sera invitée à proposer un autre projet. Le projet communal sera validé par la Fondation.
- **Projets citoyens/associatifs** : Les projets citoyens seront sélectionnés par un jury de sélection suite à un appel à projets. Le jury de sélection sera composé d'experts indépendants. La commune sur le territoire de laquelle se situe le projet d'infrastructure d'Elia éligible et Elia seront invités à être observateur durant la réunion du jury. Les lauréats recevront un soutien financier du Fonds dont le montant sera déterminé par le jury en fonction de l'enveloppe dédiée aux projets citoyens pour la commune sur le territoire de laquelle se situe le projet d'infrastructure d'Elia éligible.

## Convention et suivi des projets

Be Planet passera une convention de subvention pour chaque projet, citoyen et communal.

Cette convention fixe une période, par défaut de 18 mois, afin de laisser à la commune le temps de réaliser le projet. Elle fixe également, l'organisation des paiements, le suivi administratif et financier et le monitoring du projet à réaliser par Be Planet,

## Présentation à la presse

L'ensemble des projets soutenus seront présentés à la presse lors d'une conférence de presse.

\*\*\*